



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

L'ACP D'AUBERVILLIERS FERME SES PORTES !

Le 18 janvier 2022, le Comité Technique de la DOT Colis IDF s'est réuni en consultation sur la relocalisation de l'ACP AUBERVILLIERS. La direction a décidé de transférer l'activité du 9ème arrondissement vers la PFMA Gennevilliers et celle du 19ème arrondissement vers l'ACP Pantin. Le 31 janvier, l'ACP fermera définitivement ses portes et chaque agent trouvera un point de chute dans le site de son choix. La CFDT a voté favorablement pour ce transfert tout en alertant sur le besoin d'accompagner les séniors et de renforcer l'emploi postier.

La fermeture de l'ACP Aubervilliers

La DOT Colis a toujours du mal à parler de fermeture quand un site met fin à ses activités. Elle préfère le vocable de « relocalisation » mais pour la CFDT, après autant d'années d'activité, la fermeture de l'ACP mérite d'être soulignée. Ces hommes et ces femmes qui y ont travaillé s'y sont attachés à force. D'où l'impact sur leurs conditions de travail de par la proximité du site avec Paris. Le haut-le-pied que va générer un départ en livraison du 9ème arrondissement à partir de la PFMA Gennevilliers est plus que préoccupant. C'est pour cela, nos élus au Comité Technique ont demandé au directeur de procéder à un redécoupage des circuits pour une baisse de l'emport.

L'ACP Pantin accueille des tournées en moyens propres

Il n'est un secret pour personne que l'ACP Pantin est connue pour ses circuits 100% sous-traités. L'arrivée du 19ème arrondissement va enfin y introduire une petite dose de moyens propres. C'était l'occasion de garder les 100% de moyens propres d'Auber mais la direction s'y refuse. Externaliser pas moins de 8 bureaux instances est un non sens. Mais ne baissions pas les bras sur cette question afin de récupérer à l'avenir plus de circuits moyens propres à la sous-traitance.

L'accord ASF 2019-2022 signé par la CFDT s'applique !

En attendant de signer un avenant à l'accord qui arrive à échéance en mai prochain, c'est bien l'ASF du 20 mai 2019 qui s'applique à la relocalisation de l'ACP Aubervilliers. Comme la CFDT est seule signataire, alors n'écoutez pas les « oiseaux de mauvais augure » qui viendront vous raconter des craques, faites confiance aux militants de la CFDT pour vous accompagner et vous informer sur les mesures de l'accord.

Indemnités :

- Transfert d'activité 1100 € bruts
- Changement de fonction 1500 € bruts (autres fonctions PFC, PFMA)
- Mobilité vers la livraison 1500 € bruts (back office ou autres)
- Changement de processus 850 € bruts
- Socle minimum 250€ bruts (*Personnels de l'ACP Pantin impactés*)
- Mobilité géographique : à 100 € le kilomètre
 - De 5 à 10km ou 10 à 15 min de 500 € à 1000 € bruts
 - De 11 à 15 km ou de 16 à 30 min de 1100 € à 1500 € bruts
 - De 16 à 30 km ou 31 à 45 min de 1600 € à 3000 € bruts
 - Au-delà de 30 km ou de 45 min de 3000 € à 5000 € bruts

Quant à l'indemnité, elle vous sera versée un mois après le transfert de l'activité. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la CFDT. À l'ACP Pantin ou à la PFMA Gennevilliers, et à l'ELU République, nous sommes à votre disposition.

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS !

La CFDT agit toujours dans l'intérêt des agents et grâce à la signature de l'accord ASF du 20 mai 2019, personne ne sera oublié, y compris ceux qui sont déjà à l'ELU République !

La CFDT au colis, c'est un syndicat à l'écoute, aux côtés des travailleurs, des militants au service de toutes et tous !



Bulletin d'adhésion